

FICHE MÉTIER

Fonction :

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Sous l'autorité du Président du Comité et en collaboration avec les responsables de commissions du Comité Directeur, vous participez à l'élaboration et vous assurez la mise en œuvre de la politique de développement définie par le comité de la FFRandonnée de Rhône et Métropole de Lyon.

Missions principales

L'agent de développement œuvre au développement de la structure qui l'emploie. À ce titre, il a un rôle de structuration du projet de développement du Comité. Cela se traduit par la proposition d'actions permettant le développement du Comité, par l'organisation puis la coordination des actions, des équipes et des projets, et enfin par des sources de financement à trouver, notamment à travers des ventes de prestations.

De ces missions principales découlent les actions suivantes :

- Assurer le montage et le suivi de dossiers de subvention.
- Assurer le montage et le suivi de projets (développement des pratiques, partenariats, événements, etc.).
- Participer aux productions et à la gestion des actions relatives aux sentiers et itinéraires : projet d'itinéraires, création d'itinéraires, concertation avec les partenaires, valorisation des produits par la création de topoguides, randofiches,
- Produire les documents de communication, les éléments cartographiques,
- Gérer la communication tant interne, qu'externe, notamment site internet, page Facebook.
- Participer au fonctionnement de la commission formation, élaboration du programme annuel, suivi des inscriptions et des stages, gestion des hébergements.
- Participer aux relations institutionnelles, associatives, etc.
- Travailler avec les membres des commissions.

Suivi des actions

Le(a) salarié(e) est placé(e) sous l'autorité du Président du Comité et des Présidents de Commissions, il/elle travaille conjointement avec les bénévoles.

Il/elle rend compte, aux responsables, de l'avancement des missions par des rencontres régulières.

Au minimum, un entretien annuel est réalisé permettant de faire un bilan des actions, et de définir les orientations et les objectifs de l'année à suivre.

Les modalités de présence du salarié au siège d'un comité font l'objet d'un échange avec le Président.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 10 73

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère chargé des Sports, agréé par le Ministère chargé de l'Écologie.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382. Code APE : 9499 Z - SIRET : 30358816400051.



Compétences requises :

- Aisance orale/communication, autonomie, rigueur, organisation
 - Bon niveau rédactionnel exigé
 - Pratique personnelle de la Randonnée Pédestre
 - Informatique (logiciels bureautiques)
 - Base technique en SIG : Qgis...
 - Aisance en Orientation/Lecture de carte IGN TOP25/Utilisation GPS rando
 - Logiciels PAO (InDesign, Illustrator, Photoshop...) ou plateforme graphique type Canva ou autre...
- Permis B

 **Conditions générales d'exercice**

Réglementation : Code du travail et Convention Collective Nationale du Sport.

Condition : Groupe Convention National du Sport

Nature du contrat : CDI

Temps de travail :35 h

Rémunération :1 800,00€ brut/mensuel

Lieu d'exercice :39 rue Germain Lyon 6.....

(avec déplacements éventuels sur le territoire local/régional).